RCS : RODEZ
Code greffe : 1203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00208
Numéro SIREN : 414 608 414
Nom ou dénomination : 2PM HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2022 sous le numéro de dépôt 5734

2PM HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 628 060.00 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 FIRMI
R.C.S. RODEZ 414 608 414

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020
TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2021

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte de 15 969.29 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur pour 15 969.29 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes pour les trois exercices précédents.

Le président,

Philippe MOLENAT

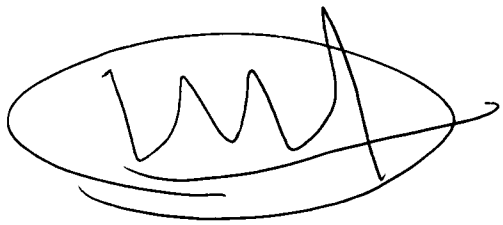

2PM HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 628 060.00 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 FIRMI
R.C.S. RODEZ 414 608 414

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020
TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/06/2021

DEUXIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte de 15 969.29 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur pour 15 969.29 euros

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes pour les trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Philippe MOLENAT

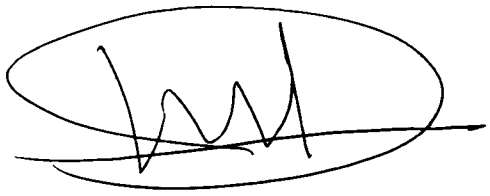

2PM HOLDING
Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 628 060.00 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 FIRMI
R.C.S. RODEZ 414 608 414

RAPPORT DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons, ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice

La situation de la Société, à la clôture de l'exercice écoulé, apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan. Il souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019	Ecart en Euro
ACTIF IMMOBILISE	1 743 155.41 euros	1 756 029.89 euros	-12 874.48
ACTIF CIRCULANT	1 807 317.00 euros	1 859 708.77 euros	-52 391.77
REGULARISATION ACTIF	512.60 euros	596.41 euros	-83.81
TOTAL DE L'ACTIF	3 550 985.01 euros	3 616 335.07 euros	-65 350.06
PASSIF	**Exercice clos le 31/12/2020**	**Exercice clos le 31/12/2019**	**Ecart en Euro**
CAPITAL SOCIAL	628 060.00 euros	628 060.00 euros	/
PRIMES D'EMISSION	3 024 982.88 euros	3 024 982.88 euros	/
RESERVE LEGALE	62 961.00 euros	62 961.00 euros	/
AUTRES RESERVES	522 383.47 euros	522 383.47 euros	/
REPORT A NOUVEAU	-716 393.95 euros	-737 335.50 euros	+20 941.55
RESULTAT EXERCICE	-15 969.29 euros	20 941.55 euros	-36 910.84
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 506 024.11 euros	3 521 993.40 euros	-15 969.29
DETTES	44 960.90 euros	93 285.84 euros	-48 324.94
REGULARISATION PASSIF	/	1 055.83 euros	-1 055.83
TOTAL DU PASSIF	3 550 985.01 euros	3 616 335.07 euros	-65 350.06

L'activité de la Société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

	Exercice 31/12/2020 12 mois	Exercice 31/12/2019 12 mois	Ecart en Euro
VOLUME DE PRODUCTION	106 960.61 euros	85 489.48 euros	+21 471.13
TOTAL PRODUITS D'EXPL.	107 064.23 euros	85 498.13 euros	+21 566.10
TOTAL CHARGES D'EXPL.	125 774.44 euros	98 375.62 euros	+27 398.82
RESULTAT D'EXPLOITATION	-18 710.21 euros	-12 877.49 euros	-5 832.72
RESULT. COURANT AV.IMP.	-15 969.29 euros	81 093.55 euros	-97 062.84
RESULTAT NET COMPTABLE	-15 969.29 euros	20 941.55 euros	-36 910.84

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un volume de production qui s'est élevé à 106 960.61 euros, contre 85 489.48 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 25.12 %.

La déduction des coûts d'achat des marchandises vendues et des matières premières permet de dégager une marge brute de 106 960.61 euros, représentant 100.00 % du volume de production hors taxes, contre 85 489.48 euros, soit 100.00 % du volume de production pour l'exercice précédent.

Après déduction des charges d'exploitation, il se dégage un résultat d'exploitation de -18 710.21 euros, contre -12 877.49 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 45.29 %.

Après déduction des charges d'exploitation, il se dégage un résultat courant avant impôt de -15 969.29 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 5 863.20 euros contre 93 971.04 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -15 969.29 euros contre 81 093.55 euros pour l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, - du résultat exceptionnel de 0.00 euros contre -60 152.00 euros au titre de l'exercice précédent - de l'impôt sur les bénéfices de 0.00 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette comptable de 15 969.29 euros, contre un bénéfice de 20 941.55 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31/12/2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 550 985.01 euros contre 3 616 335.07 euros pour l'exercice précédent.

Prise de participation

Lors de la constitution de la société STAR PIZZA le 8 juillet 2021, la société a apporté la somme de 510.00 euros et détient ainsi 51 % des actions.

Situation et activité des filiales au cours de l'exercice

Filiales et Participations	Capital Social	Réserves et report à nouveau	Quote- part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	C.A.H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
EURL ZONE DU CENTRE	1 500	-74 289	100.00	1 500	68 895	35 026
EURL LE WILSON	4 000	18 798	100.00	197 230	387 589	15 221
SARL MS CASH	5 000		49.00	2 450	300 886	282
TOTAL	10 500	-55 491		201 180	757 370	50 529

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Insatisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons porter tous nos efforts au développement de notre volume de production, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la Société en matière de recherche et de développement

L'objet même de notre Société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre gérance.

Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons, la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

Fournisseurs au 31/12/2020	Echus	Solde à échoir	A échoir 1 à 30 jours	A échoir 31 à 60 jours	A échoir + de 60 jours
Compte 401		303.80	186.80	117.00	
Compte 411	82.07				
TOTAL GENERAL	82.07	303.80	186.80	117.00	

Fournisseurs au 31/12/2019	Echus	Solde à échoir	A échoir 1 à 30 jours	A échoir 31 à 60 jours	A échoir + de 60 jours
Compte 401100		6 042.79	1 303.13	539.66	4 200.00
Compte 404100		43 605.00	43 605.00		
TOTAL GENERAL		49 647.79	44 908.13	539.66	4 200.00

Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

Conformément aux dispositions de l'article L.464-2, alinéa 5 du Code de Commerce, le président déclare ne pas avoir été condamné par l'Autorité de la Concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte de 15 969.29 euros après impôt.

L'assemblée générale décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur pour 15 969.29 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous prenons acte de ce qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes pour les trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.4 du même code.

Rapport spécial sur les opérations visées par l'article L.227-10 du Code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L.227-10 du code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Conclusion

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Nous espérons que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre président, pour l'exercice clos le 31/12/2020.

Le président,
Philippe MOLENAT

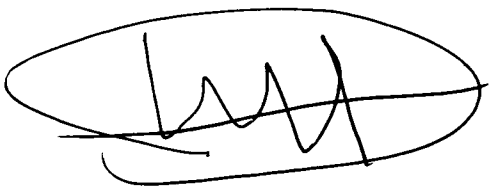

GEORGES GOYON
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour
d'Appel de DIJON

32, rue de la République
71000 - MÂCON
Téléphone : 03 85 39 95 39 +
Télécopie : 03 85 39 95 33

Cabinet secondaire :
136, avenue Emile et Claude PUZENAT
71140 - BOURBON-LANCY
Téléphone : 03 85 89 10 47

agc
CONSEIL D'ENTREPRISES
audit / gestion / comptabilité

« 2PM HOLDING » S.A.S.

Société par actions simplifiée
au capital de 628.060 euros
Siège social : PEYREBRUNE
12300 – FIRMI

R.C.S. de RODEZ : 414.608.414.00036

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2020

Georges GOYON

Commissaire aux Comptes
inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la C.R.C.C.de DIJON

Aux Associés,

En exécution de notre mission légale et obligatoire de commissaire aux comptes de votre société qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, nous vous présentons notre rapport sur vos comptes annuels relatifs à votre exercice – année civile 2020, clos le **31 DÉCEMBRE 2020**, et portant sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de la société **« 2PM HOLDING » S.A.S.,** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✓ la justification de nos appréciations,
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels en nous appuyant sur la base des éléments disponibles à cette date, et ce dans un contexte évolutif de crise sanitaire très grave liée à la pandémie mondiale de la COVID-19.

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire annuelle, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « 2PM HOLDING » S.A.S. relatifs à votre exercice – année civile 2020, clos le 31 DÉCEMBRE 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » qui figure ci-après dans ce présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période qui va du 1er JANVIER 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées à votre connaissance s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels de la société.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes annuels, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du dirigeant de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en FRANCE, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments ultérieurs qui pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations sous-jacentes de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MÂCON, le 06 JUIN 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Georges GOYON

Commissaire aux Comptes
inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la C.R.C.C.de DIJON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES — 2065-SD

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01/01/2020 et clos le 31/12/2020 — Régime simplifié d'imposition ☐ réel normal ☑

Si option pour le rég. optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (ets de transport ☐ — Si PME innovantes ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : SAS 2PM HOLDING

Adresse du siège social : PEYREBRUNE

SIRET 4 1 4 6 0 8 4 1 4 0 0 0 3 6 — 12300 FIRMI — FR

Adresse du principal établissement : PEYREBRUNE

12300 FIRMI FR

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

N° FRP

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées ADMINISTRATION D'ENTREPRISES — Si vous avez changé d'activité cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 31 % : — Bénéfice imposable au taux de 28 % : — Déficit : 12 847

Bénéfice imposable à 15 % : 0 — Résultat net de cession ou de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % :

2 Plus-values — PV à long terme impos. à 15 % :

PV à long terme imposables à 19 % : — Autres PV imposables à 19 % : — PV à long terme imposables à 0 % : — PV exonérées (art 238 quindecies) :

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐

Entreprise nouvelle art. 44 septies ☐ — Zone franche d'activité art 44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ — Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐ — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier côtée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

N° identité fiscale(obligatoire) :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐

N° identité fiscale(obligatoire) :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : CLIO

Nom et adresse du prof. de l'expertise comptable (indépendant/salarié?):

ASS O.G.E.A. 12 — Tél : 0565772300

77674398100032

ASS.DE GESTION ET DE COMPTABILITE

RUE SAINT CHRISTOPHE

12000 RODEZ FR

Examen de Conformité Fiscale ☐

Nom et adresse du prestataire

EXEMPLAIRE GREFFE COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA

Nom et adresse du conseil (indépendant ou salarié?):

Tel :

Visa CGA ☐ — Viseur conventionné ☐

Formulaire obligatoire article 53 A du code general des impots

BILAN - ACTIF

2050

Designation de l'entreprise : SAS 2PM HOLDING — Duree de l'exercice exprimee en nombre de : 12

Adresse de l'entreprise : PEYREBRUNE 12300 FIRMI — Duree de l'exercice precedent : 12

Numero SIRET : 4 1 4 6 0 8 4 1 4 0 0 0 3 6 — Neant ☐

			Brut	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2020 Net
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	95 000	AI	95 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	164 184	AO	164 184
	Constructions	AP	1 105 826	AQ	81 189	1 024 636
	Installations techniques, materiel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	124 521	AU	31 396	93 125
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations evaluees selon la methode de mise en equivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	366 180	CV	366 180
	Creances rattachees a des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilises	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financieres *	BH	30	BI	30
	TOTAL (II)	BJ	**1 855 741**	BK	**112 586**	**1 743 155**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matieres premieres, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermediaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes verses sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattaches (3)*	BX	47 230	BY	47 230
	Autres creances (3)	BZ	924 950	CA	924 950
	Capital souscrit et appele, non verse	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilieres de placement (dont actions propres : 0)	CD	98 000	CE	3 122	94 877
	Disponibilites	CF	740 258	CG		737 136
	Charges constatees d'avance (3)*	CH	512	CI		512
	TOTAL (III)	CJ	**1 810 951**	CK	**3 122**	**1 807 829**
Comptes de regularisation	**Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)**	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	**3 666 693**	1A	**115 708**	**3 550 985**

Renvois : (1) Dont droit au bail 95 000 — (2) Part a moins d'un an des immob. financieres CP — (3) Part a plus d'un an CR

Clause de reserve de proprete * — Stocks — Creances

2051

② BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 2PM HOLDING** — Néant ☐

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 628 060)	DA	628 060
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 024 982
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	62 961
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	522 383
	Report à nouveau	DH	(716 393)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(15 969)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	**3 506 024**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	25 015
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 855
	Dettes fiscales et sociales	DY	16 938
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	151
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	**44 960**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	**3 550 985**

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	44 960
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 2PM HOLDING — Néant ☐

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	106 960	FH	FI	106 960
	Chiffres d'affaires nets *	**FJ**	**106 960**	**FK**	**FL**	**106 960**
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	10 278
	Autres produits (1) (11)				FQ	103
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	117 343
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	55 567
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	20 145
	Salaires et traitements *				FY	12 180
	Charges sociales (10)				FZ	5 855
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *				GA	37 129
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	5 175
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	136 053
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	**(18 710)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	7 926
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	7 926
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	3 122
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 063
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	5 185
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	**2 740**
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	**(15 969)**

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Designation de l'entreprise SAS 2PM HOLDING — Néant ☐

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	302 130
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	302 130
CHARGES EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	302 130
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	302 130
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	427 399
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	443 368
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	**(15 969)**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
(9)	Dont transferts de charges		A1	10 278
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A6	obligatoires A9	
			dont cotisations facultatives Madelin A7	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
IMMO EN COURS	302 130	302 130

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

OGEA 12

Association de Gestion et de Comptabilité

Annexe comptable

Exercice

du

01/01/2020

au

31/12/2020

SAS 2PM HOLDING

ADMINISTRATION D'ENTREPRISES

PEYREBRUNE

12300 FIRMI

RODEZ, le 27 mai 2021

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 550 985.01 euros

Le résultat net comptable est une perte de 15 969.29 euros

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/04/2021 19:53:37:6 par le dirigeant.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- **Créances et dettes** : les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus COVID 19.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du plan comptable général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus COVID 19.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation:

- La valeur comptable des actifs et des passifs
- La dépréciation des créances clients
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- La dépréciation des stocks
- Les impôts différés «actifs»
- Le chiffre d'affaires
- Les «covenants» bancaires

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros)

Frais d'établissement	=	0.00
Fonds commercial	=	0.00

Actif immobilisé, les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	95 000.00	0.00	0.00	95 000.00
Immob. corporelles	1 370 276.57	326 385.00	302 130.00	1 394 531.57
Immob. financières	366 210.00	0.00	0.00	366 210.00
Total	**1 831 486.57**	**326 385.00**	**302 130.00**	**1 855 741.57**

Amortissements	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immob. incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immob. corporelles	75 456.68	37 129.48	0.00	112 586.16
Immob. financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	**75 456.68**	**37 129.48**	**0.00**	**112 586.16**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Natures des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
DROIT AU BAIL	95 000.00	0.00	95 000.00	non amortiss.
TERRAINS	164 184.00	0.00	164 184.00	non amortiss.
BATIMENTS	1 105 826.00	81 189.83	1 024 636.17	de 30 à 50 ans
INSTALLATIONS GENERALES ZONE DU	83 566.07	16 914.12	66 651.95	de 7 à 40 ans
INSTALLATIONS GENERALES	19 069.06	7 286.92	11 782.14	8 ans
MATERIEL DE BUREAU	1 272.00	1 272.00	0.00	3 ans
MOBILIER	20 614.44	5 923.29	14 691.15	de 4 à 5 ans
TITRES PART MS CASH	2 450.00	0.00	2 450.00	non amortiss.
TITRES PART ZONE DU CENTRE	1 500.00	0.00	1 500.00	non amortiss.

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF (SUITE)

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Natures des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
TITRES PART SARL LE WILSON	197 230.00	0.00	197 230.00	non amortiss.
AUTRES TITRES DE PARTICIP	165 000.00	0.00	165 000.00	non amortiss.
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	30.00	0.00	30.00	non amortiss.
Total	**1 855 741.57**	**112 586.16**	**1 743 155.41**	

Créances représentées par des effets de commerce : = 0.00

Etat des créances : = 1 338 903.51

	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	366 210.00	0.00	464 210.00
Actif circulant	972 180.91	972 180.91	0.00
ch.constaté d'avance	512.60	512.60	0.00
Total	**1 338 903.51**	**972 693.51**	**464 210.00**

Provisions pour dépréciation = 3 122.28

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Comptes financiers	0.00	3 122.28	0.00	0.00	3 122.28
Total	**0.00**	**3 122.28**	**0.00**	**0.00**	**3 122.28**

Produits à recevoir par postes du bilan = 21 457.60

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	0.00
Clients et comptes rattachés	21 171.60
Autres créances	286.00
Disponibilités	0.00
Total	**21 457.60**

Charges constatées d'avance : = 512.60

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires
liées à l'exploitation normale de l'entreprise

4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts sociales) : = 0.00

	nombre	valeur nominale	Cap.Social
Titre début d'exercice			
Titre émis			
Titre remboursés ou annulés			
Titre fin d'exercice			

Provisions : = 0.00

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisée	Non util.	A la clôture
Prov. règlementées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. risques & charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prov. dépréciation	0.00	3 122.28	0.00	0.00	0.00
Total	**0.00**	**3 122.28**	**0.00**	**0.00**	**0.00**

Etat des dettes : = 44 960.90

	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	+ 1AN - 5 ANS	+ DE 5 ANS
Etabl. de crédit				
Dettes fin. & div.	25 015.70	25 015.70		
Fournisseurs	2 855.59	2 855.59		
Dettes fisc. & soc.	16 938.61	16 938.61		
Dettes s/immob.				
Autres dettes	151.00	151.00		
Prod.const.d'avance				
Total	**44 960.90**	**44 960.90**	**0.00**	**0.00**

Dettes représentées par des effets de commerce : = 0.00

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : = 2 636.69

Emprunts et dettes établ.de crédit : = 0.00

Fournisseurs : = 2 469.72

Dettes fiscales et sociales : = 166.97

Emprunts et dettes financières diverse : = -3 574.49

Produits constatés d'avance : = 0.00

5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires : = 106 960.61

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	92 960.61	87.00 %
Produits des activités annexes	14 000.00	13.00 %
Rabais, remises & ristournes accordés		
Total	**106 960.61**	**100.00 %**

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'au dossier de présentation des comptes, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6- AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés = 0.00

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	0.00
Avals & cautions	0.00
Crédits-bails mobiliers	0.00
Crédits-bails immobiliers	0.00
Autres engagements	0.00
Total	**0.00**

Engagements reçus = 0.00

Nature des engagements reçus	Montant
Avals & cautions & Garantis	
Autres engagements	
Total	**0.00**

7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES (Euros)

7.1 - Produits à recevoir :

ASSOCIES C.C.INTER.COURUS	3 574.49
JORDAN FOURNIE	286.00
Total produits à recevoir :	3 860.49

7.2 - Charges constatées d'avance :

ASSURANCE HABITATION JARDIN AGENOR D'AVANCE	51.08
ASSURANCE HABITATION RESIDENCE 3L D'AVANCE	44.52
ASSURANCE HABITATION PERSPECTIVES D'AVANCE	119.00
ASSURANCE HABITATION VILLEFRANCHE D'AVANCE	38.10

7- DETAIL PRODUITS ET CHARGES (SUITE)

7.2 - Charges constatées d'avance :

7.2 - Charges constatées d'avance :

ASSURANCE HABITATION ST JUERY D'AVANCE	17.29
ASSURANCE HABITATION FRANÇOIS FABIE D'AVANCE	78.88
ASSURANCE HABITATION NS RESIDENCE D'AVANCE	163.73
Total charges constatées d'avance :	512.60

7.3 - Charges à payer :

HONORAIRES FACT.A RECEVOIR	2 469.72
ORG.SOCIAUX CHARGES A PAY	166.97
Total charges à payer	2 636.69

7.4 - Produits constatés d'avance :

Total produits constatés d'avance:	0.00

8- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital Social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A.HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant des filiales & participations :										
Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
EURL ZONE DU CENTRE	1 500	-74 289	100.00	1 500				68 895	35 026	
EURL LE WILSON	4 000	18 798	100.00	197 230				387 589	15 221	
Participations (de 10% à 50% du capital détenu)										
SARL MS CASH	5 000		49.00	2 450				300 886	282	
Total des filiales & participations (reprise en A)										
a (Française)	10 500	-55 491		201 180				757 370	50 529	
b (Etrangères)										

Sommaire

PREAMBULE Page 1

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES Page 1

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE Page 2

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (Euros) Page 2
Actif immobilisé mouvements de l'exercice Page 2
Détail des immobilisations et amort. en fin de période Page 2
Etat des créances Page 3
Provisions pour dépréciation Page 3
Produits à recevoir par postes du bilan Page 3

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF Page 4
Capital social (actions ou parts sociales) Page 4
Provisions Page 4
Etat des dettes Page 4

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
Ventilation du chiffre d'affaires Page 5

6 - AUTRES INFORMATIONS
Engagements donnés Page 5
Engagements reçus Page 5

7 - DETAIL PRODUITS ET CHARGES
7.1 - Produits à recevoir Page 5
7.2 - Charges constatées d'avance Page 5
7.3 - Charges à payer Page 6
7.4 - Produits constatés d'avance Page 6

8 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS Page 6